REPONSE DE M.

Aux

accusations portées

Par

M. ANG

M. le rédacteur,

La correspondance qui a paru dans le *Canadien* du 17 novembre, courant, sous la signature d'un électeur de Lorette, a été écrite sous ce faux nom par M. Réal Angers, mon adversaire, pendant qu'il savait que j'etais dans le comté de Portneuf, ce qui explique le retard de ma réponse.

C'est une ruse de mes adversaires que de jeter sur moi l'accusation d'être allié à une famille seigneuriale ; comme s'il fallait proscrire comme ennemis du pays tous ceux qui sont alliés aux seigneurs. Ce sont les principes d'un candidat sur la tenure seigneuriale qu'il faut considérer, de même que la confiance que l'on peut mettre dans ses promesses, et l'on doit juger de cette confiance par l'honnêteté ordinaire de sa conduite ; or c'est aux électeurs à porter ce jugement entre nous. On m'attaque sur ce point, pour détourner l'attaque que je fais moi-même contre M. Angers d'être le suppôt et l'avocat intéressé des seigneurs. M. Angers est amené là pour défendre les droits seigneuriaux des seigneurs de Bourg-louis et autres, comme il les a soutenus jusqu'à présent devant les tribunaux. Je dis formellement dans mon adresse que je veux la réduction des rentes à quatre sous par arpent, et moins ; or l'on sait que dans les seigneuries de M. Langlois, et d'autres, la plus grande partie des terres sont concédées à huit sous ; M. Angers ne dit pas qu'il soutiendra la réduction des rentes à quatre sous. Qui a poursuivi et soutenu devant les tribunaux et soutient encore que le taux de huit sous de rente est un taux légal? C'est M. Angers. Qui a soutenu le contraire depuis deux ans, c'est M. Tessier, l'avocat des censitaires de Bourg-louis.

Je n'ai rien à faire avec les contrats que la famille Drapeau, mes alliés, donnent à leurs censitaires ; je sais qu'elle concède encore de bonnes terres à deux sous et demi par arpent. On veut faire du bruit avec une clause de réserve pour un droit de passage pour les chemins de fer ; c'était seulement pour favoriser ces entreprises ; quelques censitaires s'en sont plaints, et les seigneurs ont ordonné d'annuler cette clause.

Que les électeurs voient et examinent qui d'entre nous est le candidat des seigneurs, et est supporté par les seigneurs du comté de Portneuf. N'est-ce pas M. Angers? On croit faire un grand coup en m'attaquant pour la taxe des marchés, et on colporte des certificats de maison en maison pour

chissez et ju
accusé, pen
Quand un s
de fer de Qu
il y a un an
de Portneuf
et que le co
rir les corb
Angers? vou
pagnie et ve
au contraire
pu pour défe
habitants du
et injurieus
publié mes p
ce que j'ava
vez-vous pa
ans à faire p
du sud, et n
que tout le
travaillé à f
étant l'un d
lez-vous av
voici tirée d
publiée dan
dernier : " A
" min de fe
" tion de l
" il a été u
" ingénieur
" adopté et
" M. Baile
" tion." M
n'est pas dr
est-ce là ce
ce chemin d
me reproche
commis une
votre comté
raient été de
la prospérit
cette faute
neuf, que v
Pourquoi les
vous vivez,
que les élec
et moins cla
l'élection v
qué quoiqu'

annuler cette clause.

neuf, que v

DE M. TESSIER

Aux

s portées contre lui

Par

ANGERS.

Canadien du
d'un élec-
ux nom par
ndant qu'il
neuf, ce qui

de jeter sur
lle seigneu-
ne ennemis
igneurs. Ce
tenure sei-
ême que la
promesses,
l'honnêteté
électeurs à
taque sur ce
e fais moi-
t et l'avocat
st amené là
es seigneurs
a soutenus
e dis formel-
la réduction
t moins ; or
I. Langlois,
terres sont
ne dit pas
es à quatre
nt les tribu-
huit sous de
gers. Qui a
est M. Tes-
uis.
ue la famille
nsitaires ; je
nes terres à
ut faire du
un droit de
t seulement
censitaires
donné d'an-

t qui d'en-
et est sup-
le Portneuf.
e un grand
marchés, et
maison pour

chissez et jugez. Mais, M. Angers, vous m'avez accusé, permettez que je vous accuse à mon tour. Quand un actionnaire de la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond a écrit sur la *Gazette*, il y a un an à peu près, que les habitants de ce comté de Portneuf, de votre comté natal étaient misérables et que le comté ne produisait à peine de quoi nourrir les corbeaux de ce comté, où étiez-vous, M. Angers? vous étiez l'un des directeurs de cette compagnie et vous avez gardé un silence coupable. Moi au contraire, j'ai élevé ma voix aussi haut que j'ai pu pour défendre dans la Corporation de Québec, les habitants du comté de Portneuf contre ces fausses et injurieuses insinuations, et le *Canadien* a alors publié mes paroles et vous y trouverez la preuve de ce que j'avance. Encore un mot, M. Angers ; n'avez-vous pas constamment travaillé depuis deux ans à faire passer le chemin de fer projeté du côté du sud, et non pas du côté nord du fleuve, c'est ce que tout le monde sait à Québec ; n'avez-vous pas travaillé à faire élire directeur M. Simard comme étant l'un des partisans du côté sud du fleuve? Voulez-vous avoir la preuve de ce que j'avance? La voici tirée des procédés de la compagnie du chemin publiée dans le *Morning Chronicle*, du 11 octobre dernier : " A une assemblée de la compagnie du che-
" min de fer tenue à Québec le 9 octobre, sur mo-
" tion de M. Lloyd secondé par *M. Réal Angers*,
" il a été unanimement *résolu* que le rapport des
" ingénieurs en faveur de la route d'Etchemin soit
" adopté et que la lettre suivante avec le rapport de
" M. Bailey soit envoyée au maire et à la corpora-
" tion." M. Angers, Etchemin n'est pas au nord, n'est pas dans le comté de Portneuf, n'est-ce pas? est-ce là ce que vous appelez travailler à faire passer ce chemin du côté nord du fleuve? Avouons-le, vous me reprochez une faute de six sous, vous en avez commis une qui prive le beau comté de Portneuf, votre comté natal, de plus de cent mille louis qui auraient été dépensé parmi ses habitants et auraient fait la prospérité de cette localité? Vous avez si bien senti cette faute vis-à-vis des habitants du comté de Portneuf, que vous vous proposiez candidat à Québec. Pourquoi les citoyens de Québec au milieu desquels vous vivez, ne vous ont-ils pas accepté? pensez-vous que les électeurs de Portneuf soient moins difficiles, et moins clairvoyants sur leurs intérêts? c'est-ce que l'élection va décider. Je ne vous aurais pas attaqué quoiqu'il me reste bien des choses à dire, que

neuf, que vous ... des habitants du comté de Port-

nuer cette clause.

Que les électeurs voient et examinent qui d'entre nous est le candidat des seigneurs, et est supporté par les seigneurs du comté de Portneuf. N'est-ce pas M. Angers? On croit faire un grand coup en m'attaquant pour la taxe des marchés, et on colporte des certificats de maison en maison pour me créer des ennemis sur ce point. J'ai confiance dans l'intelligence de mes compatriotes, et j'aime à leur faire connaître la vérité sur ce point, et ils jugeront de mes intentions. Il y a vingt membres dans la corporation de Québec; et l'on conçoit que seul je ne dois pas porter toutes les fautes de ce corps. Mes vues étaient et sont opposées à la taxe sur les marchés, je m'y suis opposé d'abord; mais s'étant formé une majorité pour cette mesure, j'ai cru qu'il valait mieux adoucir la mesure que de lui faire une opposition inutile; sans cela peut-être la taxe aurait été beaucoup plus forte. J'ai proclamé lors de l'adoption de cette mesure, que s'il s'élevait des plaintes après qu'elle serait mise en pratique, que je serais en faveur de son rappel. Je crois que ces plaintes sont sérieuses, et si MM. les électeurs m'élisent et me mettent en main une requête pour rappeler le pouvoir donné aux corporations d'imposer de pareilles taxes, je me ferai un devoir de la soutenir et le défendre de toutes mes forces devant la Législature. Si quelqu'un veut trouver en cela de la contradition, qu'il réfléchisse qu'après le réglement en question, j'ai secondé et soutenu une motion pour faire rappeler la clause du réglement qui défend, injustement dans mon opinion, aux cultivateurs de vendre leurs denrées et effets dans les rues; cependant cette motion fut encore rejetée malgré moi; ceci prouve bien d'abord que je n'approuvais pas le réglement quoique mon nom se trouve dans les votes, ce que je ne nie pas; et ensuite que puisque je voulais le rappeler il y a cinq mois, je suis conséquent en déclarant que je travaillerai à son rappel, si c'est le désir des habitants du comté de Portneuf. J'en appelle à ceux qui ont du patriotisme au cœur; permettront-ils qu'une élection où il s'agit des intérêts de toute la province soit décidée de cette manière?

Mais M. Angers, vous qui m'attaquez, êtes-vous blanc, n'êtes-vous pas l'un des avocats de la corporation, n'avez-vous pas avisé et proclamé ce réglement comme bon, ne l'avez vous pas mis à exécution, et pourquoi tous ces reproches aujourd'hui? il est bien tard? Vous qui prétendez avoir tant d'affection pour votre comté natal, pour vos parents, vos amis si nombreux de ce comté de Portneuf, où ont été vos entrailles depuis neuf mois que le règlement est passé; avez-vous levé la voix contre? avez-vous écrit de votre plume contre? êtes vous venu dans votre paroisse natale le dénoncer? non, non; vous avez silencieusement exécuté ce règlement à votre profit comme bourreau des lois de notre corporation, et vous venez me jeter ces reproches à la face, pour quoi? pour vous faire élire. Electeurs, réflé-

inent qui d'en-
eurs, et est sup-
é de Portneuf.
faire un grand
des marchés, et
en maison pour
J'ai confiance
ptes, et j'aime à
point, et ils ju-
vingt membres
'on conçoit que
es fautes de ce
osées à la taxe
d'abord ; mais
tte mesure, j'ai
sure que de lui
la peut-être la
J'ai proclamé
ue s'il s'élevait
se en pratique,
Je crois que
. les électeurs
e requête pour
rations d'impo-
n devoir de la
orces devant la
r en cela de la
le réglement
u une motion
ement qui dé-
, aux cultiva-
ffets dans les
encore rejetée
d que je n'ap-
mon nom se
ie pas ; et en-
er il y a cinq
nt que je tra-
des habitants
ceux qui ont
s qu'une élec-
province soit
ez, êtes-vous
s de la corpo-
amé ce règle-
mis à exécu-
jourd'hui ? il
oir tant d'af-
s parents, vos
neuf, où ont
le règlement
e ? avez-vous
s venu dans
n, non ; vous
ment à votre
corporation,
s à la face,
teurs, réflé-

[illegible] des habitants du comté de Portneuf, que vous vous proposiez candidat à Québec. Pourquoi les citoyens de Québec au milieu desquels vous vivez, ne vous ont-ils pas accepté ? pensez-vous que les électeurs de Portneuf soient moins difficiles, et moins clairvoyants sur leurs intérêts ? c'est-ce que l'élection va décider. Je ne vous aurais pas attaqué quoiqu'il me reste bien des choses à dire, que je réserve, si vous ne l'eussiez pas fait vous-même sous le voile de l'anonyme ; je ne veux pas imiter votre exemple et je signe mon nom.

ULRIC J. TESSIER.

Québec, 20 novembre 1851.

Québec, 21 nov. 1851.

Cher monsieur,

En réponse à votre note de ce jour, par laquelle vous me demandez s'il est à ma connaissance que M. Angers a travaillé contre la route nord du chemin de fer, je dois vous dire que M. Angers, lui-même, est venu à mon bureau me demander une procuration pour voter en faveur de M. Simard qui s'était alors prononcé contre cette ligne en faveur de la ligne sud.

Votre obéissant serviteur,

N. CASAULT.

U. J. Tessier, écuyer.

Québec, 22 nov. 1851.

Monsieur,

Vous me demandez par votre lettre de ce jour, s'il est à ma connaissance que M. Angers ait toujours travaillé et voté en faveur de la route du Platon.

La vérité m'oblige à dire que j'ai toujours considéré M. Angers comme opposé à cette route et que je n'ai connaissance d'aucune démarche qu'il ait faite en sa faveur.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

G. JOLY.

U. J. Tessier, écuyer.

Nous soussignés, conseillers de la corporation de Québec, certifions que M. Ulric J. Tessier, n'était pas membre du comité des marchés qui a préparé le règlement des marchés et que lorsque ce réglement a été passé, M. Tessier a déclaré que s'il y avait des plaintes contre la mise en pratique de ce réglement, il serait pour en demander le reppel ; que de fait il a secondé une motion pour rappeler la clause défendant aux cultivateurs de vendre dans les rues, mais qu'il y avait une majorité pour maintenir le réglement et nous considérons injuste les reproches que l'on fait à ce Monsieur, pour la part qu'il a eue dans cette affaire.

Québec, ce 22 nov. 1851.

J. MAGUIRE,
President du comité des marchés.

OL. ROBITAILLE,
Conseiller.